



Protection de la peau au travail

La présente publication s'adresse aux personnels d'encadrement et aux chargés de sécurité de l'industrie et de l'artisanat ainsi qu'aux travailleurs s'intéressant à ce sujet.

Suva

Protection de la santé

Renseignements

Case postale, 1001 Lausanne

Tél. 021 310 80 40-42

Fax 021 310 80 49

Commandes

Case postale, 6002 Lucerne

www.suva.ch/waswo-f

Fax 041 419 59 17

Tél. 041 419 58 51

Protection de la peau au travail

Auteur

Dr Hanspeter Rast, division médecine du travail

Willy Frei, secteur chimie

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, avec mention de la source.

1^{re} édition: février 2006

5^e édition actualisée: janvier 2012, de 16 000 à 20 000 exemplaires

Référence

44074.f

Le modèle Suva

Les quatre piliers de la Suva

- La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.
- La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée de son Conseil d'administration, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.
- Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.
- La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'Etat.

Sommaire

1 Le risque de développer une dermatose est souvent sous-estimé	5
2 La peau nous protège	6
2.1 Structure.	6
2.2 Fonction protectrice	6
2.3 Risques.	6
3 Causes des dermatoses.	8
4 Action des substances nocives	9
5 Différentes dermatoses professionnelles	10
6 Protection de la peau	11
6.1 Informations sur les produits et analyse du risque .	12
6.2 Remplacement des substances très irritantes et allergisantes	13
6.3 Mesures techniques de protection.	13
6.4 Mesures organisationnelles	13
6.5 Mesures comportementales.	14
Vêtements de protection	14
Gants de protection	15
Produits de protection de la peau	16
Nettoyage de la peau	17
Crèmes de soin.	19
7 Prévention médicale.	19
8 Documentation sur la protection de la peau	20

1 Le risque de développer une dermatose est souvent sous-estimé

Les dermatoses représentent aujourd'hui une maladie professionnelle sur cinq. Le nombre de cas est resté élevé ces dernières années (voir fig. 1). Les travailleurs concernés ont une qualité de vie nettement moins satisfaisante et ils doivent même souvent changer d'activité professionnelle.

Ces dermatoses professionnelles sont principalement dues à des substances chimiques. Les personnes particulièrement exposées travaillent dans le secteur de la construction, dans la métallurgie et l'industrie chimique. Le risque est également élevé pour les personnes exerçant une activité les mettant fortement en contact avec de l'eau, par exemple les coiffeurs ou les agents de nettoyage.

Parmi les dermatoses les plus fréquentes, on peut citer les **eczémas dus à des irritations ou à l'endommagement de la peau** (dermite de contact toxique – dermatose d'usure) qui sont provoqués par des contacts avec des acides, des bases, des solvants et autres substances irritant

la peau. Les **eczémas de contact allergique** sont causés par des contacts avec des substances allergisantes.

Une grande partie des dermatoses professionnelles peuvent cependant être évitées grâce à un comportement adapté. La motivation et la formation du personnel constituent une condition essentielle pour une prévention réussie.

Le coût de mesures appropriées de protection de la peau est dérisoire en comparaison avec le coût des dermatoses professionnelles. La peau vaut la peine d'être protégée!

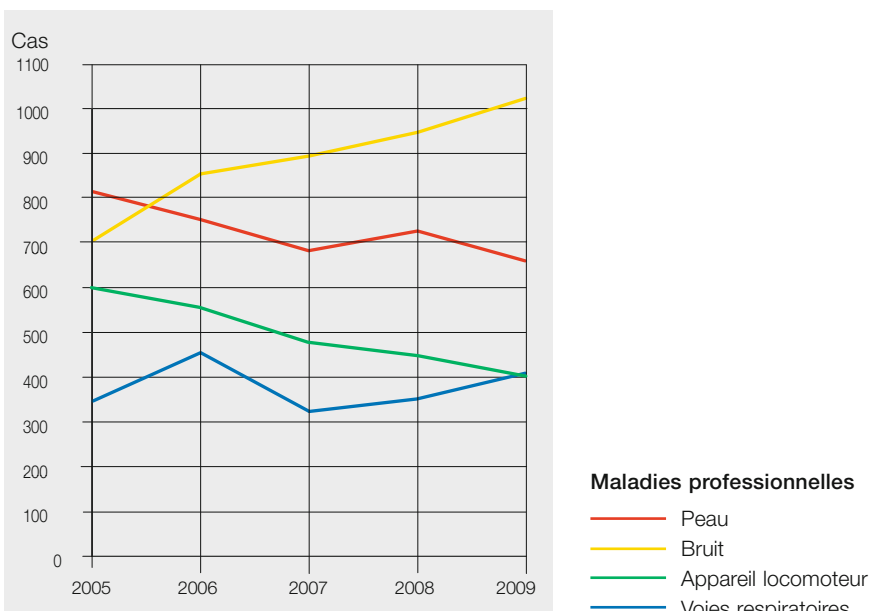


Fig.1: en Suisse, le nombre des dermatoses professionnelles est resté à un niveau élevé ces dernières années.

2 La peau nous protège

C'est par la peau que notre corps entre en contact avec ce qui nous entoure. La peau est directement exposée aux agressions extérieures et présente ainsi une grande surface d'attaque pour les agents et substances nocifs.

2.1 Structure

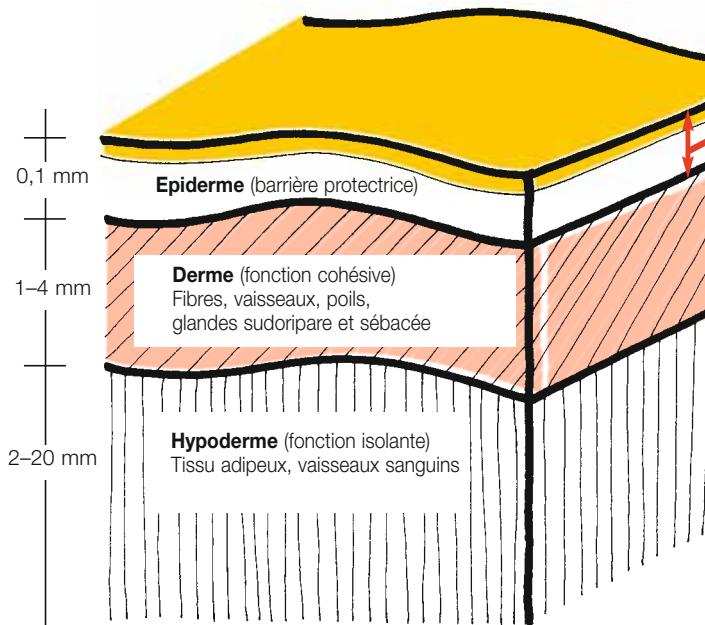


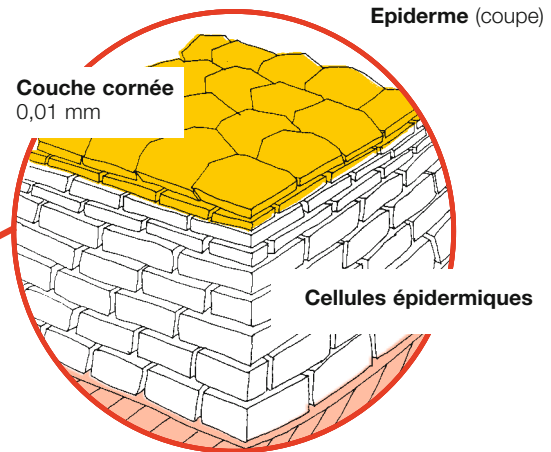
Fig. 2: les trois couches de la peau. Un épiderme sain empêche l'accès des salissures et des agents pathogènes vers les couches plus profondes (source: www.2mains.ch).

La peau se compose des trois couches suivantes:

1. **l'épiderme** qui se compose de plusieurs couches superposées de cellules, de plus en plus cornées, dont les cellules qui desquament sont remplacées par de nouvelles cellules, de la profondeur vers la surface
2. **le derme** qui est un tissu fibreux et élastique qui renferme des vaisseaux sanguins, des fibres et terminaisons nerveuses ainsi que diverses annexes cutanées comme les follicules pileux et les glandes sudoripare et sébacée
3. **l'hypoderme** qui se compose d'une couche de tissu conjonctif lâche et d'une masse variable de tissu adipeux

2.2 Fonction protectrice

La peau protège le corps de différentes manières. Toutes les couches de la peau protègent, jusqu'à un certain point, de la



chaleur, du froid, du courant électrique et des actions mécaniques. Une couche cornée intacte de l'épiderme barre l'accès des salissures et des agents pathogènes vers les couches plus profondes. La pellicule acide sur la surface de la peau bloque le développement de nombreux agents pathogènes.

2.3 Risques

Grâce à ses capacités de régénération, la peau répare d'elle-même les lésions bénignes. Certaines substances nocives peuvent cependant provoquer des lésions de la peau parfois dès le premier contact. Il peut en être de même avec des contacts répétés ou intensifs avec des substances en soi inoffensives utilisées au travail, notamment en cas d'une peau particulièrement sensible.

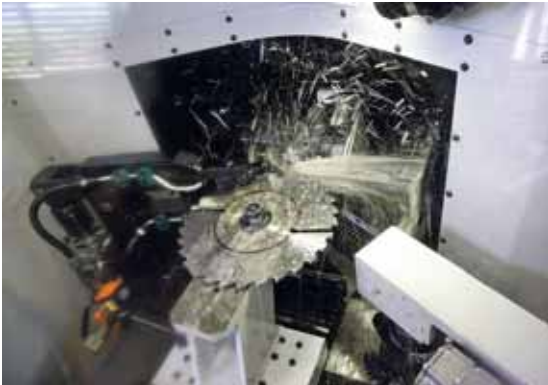


Fig. 3 et 4: le travail avec des fluides de coupe dans l'industrie de la métallurgie constitue un exemple typique de travaux en milieu humide. La peau des mains est durablement agressée.



Fig. 5: travailler avec des produits de nettoyage industriels peut entraîner des lésions cutanées à la suite d'irritations.

De nombreuses activités professionnelles peuvent occasionner l'apparition de dermatoses, notamment lorsque la peau est très sale. Les parties les plus exposées sont les doigts, les mains, les avant-bras, le cou et le visage. Il existe aussi des eczémas dus à un quasi-lessivage de la couche protectrice de la peau par des travaux en milieu humide ou par un nettoyage excessif des mains.

Un risque élevé d'apparition de dermatoses existe dans les branches suivantes:

- bâtiment (maçonnerie et carrelage)
- industrie de la métallurgie (tournage, fraisage et galvanoplastie)
- industrie chimique
- boucherie
- fabrication de produits en ciment
- métiers de la coiffure
- hôtellerie
- secteur de la santé
- agriculture
- entreprises de nettoyage
- toutes les activités utilisant beaucoup de colles

La peau est une protection naturelle du corps humain. De nombreuses activités comportent des produits nocifs susceptibles de l'attaquer et de produire des atteintes cutanées.

3 Causes des dermatoses

Les dermatoses professionnelles sont causées principalement par des substances chimiques et, dans une moindre mesure, par des facteurs physiques. Des substances végétales ou animales ou des matériaux infectés par des agents pathogènes peuvent aussi en être l'origine.

Exemple de substances pouvant s'avérer dangereuses pour la peau:

- acides
- bases
- huiles minérales
- fluides de coupe synthétiques
- ciment frais pas encore durci
- composés plastiques réactifs (y compris colles à deux composants et à prise ultrarapide)
- additifs du caoutchouc
- produits goudronneux
- composés métalliques
- solvants
- savons et autres produits de nettoyage
- phénols alkylés (par ex. le p-tert-butyl-phénol entraîne des dépigmentations de la peau)

Exemples d'actions physiques pouvant provoquer des lésions cutanées:

- piqûres et coupures causées par des outils tranchants ou pointus
- frottement et pression
- blessures microscopiques dues à des objets rugueux
- éclats de métal et de verre
- savon contenant du sable ou autres éléments abrasifs
- humidité (par ex. port pendant un long laps de temps de gants et de vêtements de protection imperméables à l'air)
- chaleur
- froid
- rayonnement lumineux et autres rayons



Fig. 6: les résines époxy sont une cause fréquente d'allergies cutanées. Lors de l'utilisation sur de grandes surfaces et surtout lors d'applications au pistolet, la présence de vapeurs et d'aérosols dans l'air ambiant peut provoquer des eczémas. Il est donc nécessaire de protéger la peau dans sa totalité.

4 Action des substances nocives

Les substances irritantes physiquement ou chimiquement provoquent une inflammation de la peau.

- Un seul contact de la peau avec des substances très corrosives ou irritantes peut suffire à entraîner des lésions cutanées.
- Le contact de la peau avec de faibles concentrations de substances nocives ou avec des substances faiblement irritantes n'entraîne des inflammations locales de la peau que s'il est répété ou durable.

Les huiles minérales, le goudron, la poix et certains hydrocarbures ont une action particulière sur la peau. En effet, ils ont la particularité de s'attaquer principalement aux annexes de la peau (par ex. les follicules pileux et les glandes sudoripare et sébacée). Ils peuvent causer des boutons d'huile, de l'acné goudronneuse et de l'acné chlorique.

Un contact durable de la peau avec des rayonnements ultraviolets entraîne des transformations dégénératives du derme, voire sur des décennies un cancer de la peau.

Des inflammations aiguës de zones de la peau non protégées peuvent apparaître à la suite d'un contact avec le suc de certaines plantes ou avec des composants goudronneux combiné avec la lumière solaire.

Les substances allergisantes modifient les réactions de la peau. Elle devient hypersensible et développe une allergie à ces substances (par ex. résines époxy, formaldéhyde, p-phénylènediamine, nickel, chromates ou latex). L'allergie ne se développe pas immédiatement, mais après un contact avec la substance en question qui peut être assez court (jours ou semaines) mais qui est généralement long (mois ou années).

Lorsque l'on est devenu allergique, un faible contact avec la substance concernée suffit en général à déclencher la réaction allergique cutanée. L'hypersensibilité subsiste malheureusement même après la guérison de l'affection cutanée. Des rechutes sont à craindre si tout contact avec la substance n'est pas évité. Les substances allergisantes sont aussi appelées sensibilisantes (voir point 6.1).

Les substances irritantes physiquement ou chimiquement provoquent une inflammation de la peau. Les substances allergisantes modifient les réactions de la peau. Lorsque l'on est devenu allergique, un faible contact avec la substance concernée suffit en général à déclencher la réaction allergique cutanée.

5 Différentes dermatoses professionnelles

- **Les dermatites de contact toxique et les dermatoses d'usure** comptent parmi les dermatoses professionnelles les plus fréquentes. Elles sont provoquées par des contacts avec des acides et des bases dilués, des fluides de coupe, des solvants ainsi que par des travaux en milieu humide. Les symptômes constatés sont des rougeurs, une enflure de la peau et une desquamation, accompagnées de sensations de brûlure et (ou) de démangeaison.



Fig. 7: dermatite irritative d'un mécanicien.

- **L'eczéma de contact allergique** est également fréquent. Sur l'épiderme rougi et enflé apparaissent des papules et des petites vésicules. Les démangeaisons peuvent être très fortes.
- **Une hypersensibilité à des protéines** se trouvant dans la farine, le poisson, la viande, les poils d'animaux, certaines parties de fleurs et des produits bactériens peut provoquer l'apparition rapide d'urticaire dans les zones de contact. Certains médicaments ou le contact avec certains produits chimiques peuvent aussi entraîner de telles réactions violentes, mais brèves.

- **L'acné professionnelle** est en général provoquée par des huiles techniques qui provoquent une inflammation des follicules sébacés avec la formation de «points noirs», les comédons, et parfois d'abcès. Contrairement à l'acné classique, l'acné professionnelle touche aussi les cuisses et les avant-bras. Elle n'est plus que rarement observée ces dernières années.

- **Lorsque la peau se dépigmente**, par ex. à la suite d'un contact avec certains phénols alkylés, la dépigmentation peut être limitée ou très étendue. La lumière et le goudron peuvent provoquer, en revanche, une **forte pigmentation** de la peau.

Les éruptions cutanées aiguës d'origine professionnelle peuvent guérir rapidement. Si ces éruptions tardent à guérir ou s'étendent à d'autres parties du corps, il faut consulter un médecin.

En cas de soupçon fondé d'une dermatose liée à l'activité professionnelle, il est nécessaire de l'annoncer à l'assureur-accident concerné. Il incombe au médecin traitant de prendre les mesures thérapeutiques indiquées et, en cas de rechute, de demander une analyse de l'aptitude du patient à continuer à exercer l'activité professionnelle concernée. Il faut éviter à tout prix qu'un eczéma de contact banal ne se transforme, après de multiples rechutes, en un eczéma chronique, dont le traitement peut être long et problématique. Dans les cas bénins, des mesures peuvent être prises directement par l'entreprise.

6 Protection de la peau

Des lésions sévères de la peau entraînent la plupart du temps des frais importants en raison de traitements de longue durée avec souvent des incapacités de travail qui se prolongent. Il est pourtant possible d'éviter ces lésions grâce à certaines mesures prises dans l'entreprise et à l'adoption d'un comportement approprié.

Selon la loi sur l'assurance-accidents (art. 82 LAA) et la loi sur le travail (art. 6 LTr), l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures

- dont l'expérience a démontré la nécessité
- que l'état de la technique permet d'appliquer, et
- qui sont adaptées aux conditions données

L'employeur est tenu de mettre à la disposition du personnel les équipements de protection individuelle pouvant être exigés, par ex. des écrans, des gants et des vêtements de protection, des produits de protection de la peau et au besoin, des sous-vêtements spéciaux, dont l'utilisation peut être raisonnablement exigée. L'employeur doit veiller à ce que ces équipements soient toujours en parfait état et prêts à être utilisés. L'art. 5 de l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA) énumère ces équipements.

Une protection efficace de la peau fait donc partie des tâches de direction d'une entreprise. L'utilisation de substances dangereuses pour la peau demande une **estimation des risques sur laquelle se fonde la prise des mesures techniques, organisationnelles et comportementales**. Il est ainsi possible de réduire au maximum l'apparition de nouvelles dermatoses. L'illustration ci-contre rappelle les principes de base de la protection de la peau.





Danger	Mesures
<p>Eliminer le danger</p> 	<p>Remplacer les substances dangereuses par d'autres moins nocives ou les utiliser différemment.</p>
<p>Protéger contre le danger</p> 	<p>Protéger contre le danger par des mesures techniques (systèmes clos, secteurs séparés, ventilation ou aspiration).</p>
<p>Mesures de protection organisationnelles</p> 	<p>Prendre des mesures organisationnelles (définir les tâches et les responsabilités, former et instruire régulièrement le personnel, mettre en œuvre et surveiller les prescriptions).</p>
<p>Protection de la personne</p> 	<p>Porter les équipements de protection individuelle (vêtements de protection, gants de protection). Prendre des mesures d'hygiène (nettoyer, protéger et soigner correctement les mains).</p>

Fig. 8: principes de la protection de la peau.

Il est possible d'éviter l'apparition de dermatoses professionnelles par une estimation des dangers et une analyse du risque systématiques et l'adoption, dans l'entreprise, de mesures protectrices et comportementales appropriées.

6.1 Informations sur les produits et analyse du risque

Il est indispensable pour les nouveaux postes de travail et, en général, pour les processus de travail complexes de procéder à une analyse du risque. Il faut notamment évaluer les éventuels contacts de la peau avec des substances chimiques. L'estimation des dangers doit comprendre les effets physiques et biologiques importants pour la peau. Il convient aussi de tenir compte de la durée et de l'intensité de ces contacts avec la peau. La liste de contrôle Suva «Protection de la peau au travail» (réf. 67035.f) aide à faire cette analyse.

Les pictogrammes de danger ainsi que les phrases H et P indiqués sur l'étiquette et la fiche de données de sécurité fournissent des informations sur les risques pour la peau ainsi que les mesures de protection à adopter.



Fig. 9: les pictogrammes de danger indiquent les propriétés nocives des substances.



Fig. 10: exemple d'étiquette avec pictogrammes de danger.

Nom du produit	
 Attention	Nettoyant ultra puissant Mentions de danger Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Indication des substances dangereuses contenues → Contient: acide sulfamique	Conseils de prudence Porter des gants de protection ou un équipement de protection des yeux. Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. En cas d'ingestion: appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau et au savon.
Société des produits, rte industrielle 30, 2088 Cressier, tél. 032 330 00 00	

← Indications des dangers particuliers
 ← Indications pour une manipulation sûre
 ← Nom, adresse et téléphone de la société responsable en Suisse

Fig. 11: l'étiquette du récipient informe avec précision sur les risques pour la peau.

Pour la peau, il convient de tenir compte des risques énumérés ci-dessous.

Phrases H	Autres critères d'évaluation des risques pour la peau
H310 Mortel par contact cutané.	Symbole R (possibilité d'intoxication par résorption transcutanée) dans la liste «Valeurs limites d'exposition aux postes de travail».
H311 Toxique par contact cutané.	
H312 Nocif par contact cutané.	Symbole S (sensibilisateurs) dans la liste «Valeurs limites d'exposition aux postes de travail». Des risques peuvent exister pour certains sensibilisateurs même à des concentrations inférieures à 1%, c'est-à-dire sous la limite de déclaration (voir point 4).
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.	
H315 Provoque une irritation cutanée.	
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.	
H340 Peut induire des anomalies génétiques.	
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.	
H350 Peut provoquer le cancer.	
H351 Susceptible de provoquer le cancer.	
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.	
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.	
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	Valeur pH.
EUH203 Contient du chrome (VI). Peut produire une réaction allergique.	
EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.	

6.2 Remplacement des substances très irritantes et allergisantes

Il convient tout d'abord de privilégier le remplacement des substances dangereuses par des substances moins nocives chaque fois que cela est possible. Le retrait d'une telle substance d'un poste de travail peut permettre la disparition rapide des dermatoses de contact. Le remplacement de l'essence de térébenthine, cause autrefois très fréquente de dermatose professionnelle, par des produits de substitution a par ex. permis d'éviter l'apparition des eczéma de contact à la térébenthine. L'abandon de certains durcisseurs pour les résines époxy, des perborates comme adjuvants de farines et du monothioglycolate de glycerol pour les permanentes s'est avéré également très efficace pour éviter certaines dermatoses professionnelles.

6.3 Mesures techniques de protection

Il n'est pas toujours possible de remplacer certaines substances irritantes par des substances inoffensives. Il est alors nécessaire de prendre des mesures techniques pour pouvoir travailler en toute sécurité, utiliser par ex. des appareils fermés, des robots ou une ventilation artificielle.

6.4 Mesures organisationnelles

Font partie des tâches des responsables:

- l'élaboration d'instructions internes pour l'utilisation des substances dangereuses pour la peau (voir tableau 1)
- la formation régulière du personnel sur les risques et les mesures de protection requises

Principaux dangers	Moyens de protection de la peau	Produits pour laver la peau	Produits de soin de la peau	Gants de protection
	Avant le travail et après les pauses	Après le travail et avant les pauses	Une fois le travail terminé	
Lavage de mains fréquent et désinfection	produit 1	produit 2	produit 3	
Nettoyage de l'installations X				gants type 1
Fluides de coupe Y	produit 4	produit 5	produit 6	
Colle Z	produit 7	produit 8		gants type 2

Tableau 1: exemple de plan de protection de la peau.

L'existence d'un plan de protection de la peau aux postes de travail a souvent démontré son efficacité. Ce plan est à afficher bien visiblement au poste de travail, dans les locaux de lavage ou dans les vestiaires. Les produits de protection et de soin de la peau doivent être disponibles soit dans un conditionnement individuel, soit dans des distributeurs hygiéniques.

Pour éviter des problèmes cutanés, il est aussi indispensable de prêter une grande attention à une bonne hygiène, à savoir:

- postes de travail propres et bien rangés
- transport et entreposage corrects des produits bruts, intermédiaires et finis dans des récipients adaptés et en bon état
- nettoyage de produits renversés avec des moyens appropriés
- entretien soigneux des installations
- inscription correcte sur les récipients avec mention des mesures de protection requises

Il est conseillé d'alterner les travaux manuels de longue durée dans un milieu humide ou exigeant le port de gants en caoutchouc ou en plastique avec des travaux moins nocifs pour la peau. Les vêtements de travail et de ville sont à ranger séparément dans les vestiaires.

6.5 Mesures comportementales

Lorsqu'on ne peut éviter le contact de la peau avec des substances dangereuses, en dépit des mesures techniques et organisationnelles prises, il convient d'appliquer les mesures comportementales indiquées ci-après.

- **Protection:** éviter, ou pour le moins limiter les contacts de la peau avec les substances nocives.
- **Nettoyage:** nettoyer la peau salie avec ménagement.
- **Soin:** nourrir la peau asséchée et favoriser la guérison de lésions cutanées existantes.

Vêtements de protection

Les vêtements de protection doivent faire barrage aux influences extérieures telles que conditions climatiques, salissures, substances nocives pour la peau et pouvant pénétrer facilement par la peau, actions mécaniques et autres. Ils sont en général en tissu synthétique ou en coton légers. Le cuir présente l'avantage de repousser l'humidité vers l'extérieur, mais il absorbe aussi l'humidité. Les vêtements en plastique ou en caoutchouc sont idéaux contre l'humidité, mais peuvent faire transpirer de façon excessive.

La mesure dans laquelle la peau doit être protégée dépend du processus de travail.

- Certains travaux exigent le port de **vêtements** étanches, couvrant le corps des pieds à la tête. Selon leur composition, ils ne peuvent pas être portés longtemps en raison de l'accumulation de chaleur qu'ils provoquent. L'utilisation de tissus respirants permet de résoudre ce problème.
- Pour protéger le visage, il est conseillé de porter un **écran** (par ex. écran de soudeur) ou un **casque avec visière** (contre les projections de peinture).

- L'utilisation de **tabliers** empêche les vêtements de travail d'entrer en contact avec des salissures ou des substances nocives qui pourraient les pénétrer. Ils doivent être légers, faciles à laver et aller jusqu'au-dessous du genou. Ils ne protègent que le devant du corps.
- Pour protéger les bras, on peut utiliser des **manchettes**, qui couvrent tout le bras, du poignet à l'aisselle. Elles sont portées au-dessus de la manchette des gants. La circulation de l'air doit être assurée par des ouvertures sur la partie supérieure.



Fig. 12: une hygiène particulière et des mesures efficaces de protection de la peau sont recommandées lors de travaux avec des substances allergènes (ex. ci-dessus: collage avec des résines époxy).

Gants de protection

Pour de nombreux travaux, il suffit de se protéger les mains et les avant-bras avec des gants.

- Pour les travaux en milieu sec, on utilisera des **gants en tissu ou en cuir**. Il faut savoir que des gants en cuir tanné au chrome peuvent être source d'allergies.
- Pour les travaux en milieu humide ou avec des produits chimiques agressifs, on utilisera des **gants en caoutchouc**

ou en tissu synthétique. Ils présentent l'inconvénient de réduire les sensations tactiles lors de la manipulation de petites pièces et peuvent devenir glissants lors de l'utilisation de lubrifiants.

Conseils d'utilisation des gants de protection

- La transpiration rend désagréable le port de gants imperméables. Il est donc recommandé de ne porter ces gants que brièvement et uniquement pour manipuler des produits chimiques agressifs (voir conseils concernant les mesures organisationnelles, p. 13). L'accumulation d'humidité sur les mains peut être réduite au moyen de gants fins en coton portés sous les gants imperméables. L'application conjointe de certaines crèmes de protection peut aussi être efficace. Il est important d'informer les utilisateurs de gants imperméables de protection sur l'utilisation correcte de ces gants.
- Les gants de protection doivent répondre aux besoins individuels et devraient n'être utilisés que par une personne. Les surfaces internes des gants sont à garder propres. Il convient de veiller notamment à ce que les gants soient en bon état, notamment après de gros travaux, car seuls des gants intacts protègent correctement.
- Il incombe à la direction de l'entreprise de vérifier si les gants de protection à disposition sont appropriés aux travaux à effectuer et présentent une résistance physique et chimique optimale. De nombreux fournisseurs de gants de protection peuvent vous informer à ce sujet. Vous trouverez des informations complémentaires et des adresses utiles sur www.2mains.ch et www.sapros.ch.



Fig. 13: il faut utiliser des gants de protection résistants aux produits chimiques pour manipuler des substances nocives pour la peau et pénétrant facilement par la peau.

Les gants de protection empêchent l'apparition de dermatoses sur les bras et les avant-bras lors de travaux avec des substances nocives. Pour favoriser le port de ces gants, il s'est avéré efficace de faire participer le personnel au choix des gants appropriés. Il incombe à la direction de l'entreprise de former régulièrement le personnel sur l'utilisation correcte des gants de protection et d'en imposer le port.

Produits de protection de la peau

Il existe, pour certains travaux, des produits de protection spéciaux de la peau sous forme de crème, de liquide ou de mousse:

- pour les travaux en milieu humide en l'absence de risque chimique ou microbien
- pour les travaux avec des substances salissantes, mais peu irritantes
- pour les travaux avec des fluides de coupe (lorsque les gants peuvent s'accrocher dans des parties de machine en rotation ou en mouvement)

Conseils d'utilisation des produits

- Ces produits ont une action préventive. Ils doivent être étalés sur la peau avant le début du travail. Ils ne protègent la peau que quelques heures.
- Il faut appliquer à nouveau ces produits après chaque lavage des mains et chaque pause.
- Le film protecteur formé devrait être imperméable le plus possible (y compris autour des ongles, entre les doigts et aux poignets; voir fig. 14 à 16). Il protège la peau des substances nocives tant qu'il n'est pas endommagé.



Fig. 14



Fig. 15



Fig. 16

Les crèmes protectrices sont souvent étalées inégalement. Il convient notamment de ne pas oublier d'appliquer de la crème au bout des doigts, entre les doigts et sur les poignets.

- Le produit de protection doit s'enlever facilement par lavage afin que les salissures et les substances nocives puissent être éliminées. Une caractéristique importante de ces produits protecteurs est justement de faciliter le lavage des mains.
- Ces produits protecteurs ne doivent pas modifier la surface des pièces usinées ni augmenter le risque d'accident. Ils doivent être bien supportés.

On trouve divers produits protecteurs sur le marché. En général, on utilise des films gras ou des émulsions «eau dans huile» contre les substances nocives solubles dans l'eau, et des émulsions «huile dans eau» contre les huiles et les solvants organiques. Les indications sur le produit fournies par le fabricant sont à respecter.

Les crèmes au silicone ne sont pas adaptées à certaines activités. Elles peuvent, par exemple, occasionner des défauts lors de travaux de laquage. Elles ne sont pas non plus recommandées pour les travaux de microélectronique.

Il existe des produits sans parfum pour les tâches pour lesquelles des produits parfumés ne sont pas souhaités.

Il est recommandé d'appliquer une crème protectrice à indice de protection solaire élevé sur la peau libre aux postes de travail exposant à des rayonnements solaires intenses ou à des rayonnements ultraviolets artificiels, et lors de travaux de soudage.

Il n'est pas toujours facile de savoir s'il est préférable de porter des gants de protection ou d'utiliser des produits de protection de la peau. Il est alors nécessaire d'effectuer une analyse du risque. Des produits protecteurs peuvent être recommandés, d'une part, en l'absence de substances particulièrement nocives, fortement irritantes ou sensibilisantes et, d'autre part, pour des travaux exigeant des sensations tacti-

les intactes et une grande dextérité. Il est parfois possible de combiner avantageusement les deux formes de protection.

Les crèmes protectrices ne peuvent pas remplacer des gants de protection. Elles peuvent être employées pour tous les travaux faiblement ou moyennement salissants, en milieu humide et lors de l'utilisation non protégée de rayonnements ultraviolets. Leur emploi approprié renforce leur efficacité.

Nettoyage de la peau

La prévention des dermatoses impose notamment un nettoyage minutieux de la peau après le travail. La saleté et des substances potentiellement nocives ne doivent pas rester sur la peau au-delà du temps de travail et pouvoir ainsi la mettre à l'épreuve inutilement. En cas de manque d'hygiène, des résidus d'huiles minérales, par exemple, peuvent irriter les glandes sébacées et sudoripares (boutons d'huile). Pour garantir un nettoyage optimal de la peau, il convient d'avoir à sa disposition des installations suffisantes et équipées de produits de nettoyage appropriés. Des douches doivent être prévues pour les travaux très salissants.



Fig. 17: poste de lavage dans une entreprise de l'industrie de la métallurgie proposant différents produits de nettoyage en fonction du niveau de saleté de la peau.

L'eau chaude est la mieux indiquée pour nettoyer la peau. La couche de graisse naturelle de la peau part cependant également lors de cette opération et c'est ainsi que des lavages fréquents et intensifs de la peau peuvent en perturber son intégrité. Il est donc recommandé de nettoyer la peau en douceur. Les produits de nettoyage disponibles actuellement le permettent, même en cas d'encrassement important.



Fig. 18: poste de lavage avec des distributeurs de crème et de savon et une température d'eau réglable dans une entreprise de l'industrie du ciment.

Conseils de nettoyage de la peau

- L'effet légèrement alcalin des savons classiques est généralement bien supporté par la peau. Les savons dissolvent les huiles, les graisses et les salissures de la peau, ce qui en facilite le nettoyage. Les savons enrichis en agents surgraissants ont un effet traitant supplémentaire.
- Les savons sans savon (détergents synthétiques appelés aussi syndets) ressemblent à des savons et contiennent des agents nettoyants tensio-actifs qui facilitent l'émulsion et l'enlèvement de la crasse.
- L'effet nettoyant mécanique des savons peut être amélioré par l'ajout de produits légèrement abrasifs (sciure de bois, particules synthétiques). Ces produits sont cependant à réserver pour une peau particulièrement sale.
- L'utilisation de savons contenant du sable de quartz, de brosses ou de pierres ponce peut renforcer l'effet nocif des substances dangereuses en raison de leur action mécanique abrasive.
- L'utilisation de solvants pour nettoyer la peau détériore son film hydrolipidique.
- Il existe des produits à sec permettant d'enlever la crasse. Cette méthode ne doit être utilisée qu'exceptionnellement, en l'absence de possibilités de lavage.

A la fin du travail, la peau est à nettoyer soigneusement, en douceur. La méthode employée dépend du degré d'encrassement de la peau. Il est conseillé d'éviter d'utiliser des solvants ou des savons très abrasifs.

7 Prévention médicale

Crèmes de soin

Un concept efficace de protection de la peau comprend, outre le nettoyage et la protection appropriés de la peau, l'utilisation de crèmes de soin. Ces crèmes n'ont pas qu'une action cosmétique, comme on le pense souvent. Elles sont un moyen de prévention des dermatoses et aident ainsi à éviter des absences pour maladie.

Appliquer des crèmes de soin ne protège pas contre les substances nocives, mais sert à régénérer la peau. Les pertes en eau et en graisses naturelles protégeant la peau sont compensées et la peau peut ainsi restaurer ses mécanismes naturels de défense. C'est pourquoi il est recommandé de mettre de telles crèmes à disposition lors d'activités particulièrement éprouvantes pour la peau, notamment lors de travaux en milieu humide ou nécessitant le lavage ou la désinfection très fréquents des mains.

Protéger sa peau au moyen de gants ou de produits spéciaux de protection, la nettoyer et appliquer des crèmes de soin agissent conjointement contre l'apparition de dermatoses. Lorsque cela ne suffit pas, il est nécessaire de chercher d'autres moyens permettant d'adapter la tâche à effectuer au travailleur et de le protéger des substances nocives.

Appliquer des crèmes de soin contribue aussi à protéger la peau. Des soins corrects préservent son film hydrolipidique. Un manque d'hygiène et de soins affaiblit les mécanismes naturels de défense de la peau.

Les personnes avec une peau extrêmement sèche ou grasse ou ayant souffert dans leur enfance d'eczéma ou d'une autre dermatose étendue ne sont pas aptes à effectuer des tâches éprouvantes pour la peau. Il est judicieux d'évaluer l'introduction d'un examen d'aptitude préalable pour des professions à risque dans le cadre d'une solution par branche.

En vertu de l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA), la Suva peut déclarer des assurés qui auraient une peau particulièrement sensible inaptes à certains travaux très dangereux pour la peau et prononcer une décision d'inaptitude. Cela est notamment le cas lorsque la poursuite de l'activité concernée entraîne un risque élevé de développer ou d'aggraver une maladie professionnelle.

8 Documentation sur la protection de la peau

www.suva.ch/sapros: le marché des produits de sécurité sur Internet (mots-clefs: protection de la peau, protection des mains)

www.2mains.ch: cours sur la prévention des dermatoses professionnelles, informations sur les gants de protection appropriés pour différentes professions

www.suva.ch/protection-peau

Brochures

- Les dermatoses professionnelles, réf. Suva 2869/11.f (médecine du travail)
- Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, réf. Suva 1903.f
- Rayonnement solaire: connaissez-vous les risques? Informations destinées aux personnes travaillant en plein air, réf. Suva 84032.f

Feuillet d'information

- Protection de la peau dans les ateliers, réf. Suva 88037.f

Listes de contrôle

- Eczéma du ciment, réf. Suva 67030.f
- Protection de la peau au travail, réf. Suva 67035.f
- Protection de la peau dans l'agro-alimentaire, les cuisines collectives et la restauration, réf. Suva 67117.f
- Salons de coiffure, ongleries, réf. CFST 6808.f

Supports de formation

- Module d'apprentissage «Protection de la peau». Notice de formation pour l'industrie de la métallurgie, réf. Suva 88803.f
- J'aime mon travail, je prends soin de mes mains! Document de formation pour les coiffeurs, réf. Suva 88804.f

Films

- La main, outil de génie (avec des informations sur la protection de la peau), réf. Suva DVD 340.d/f/i
- Napo dans: Protégez votre peau!, réf. Suva DVD 371.d/f/i

Publications d'autres organismes que la Suva

- Brochure «Protection solaire», Ligue suisse contre le cancer, Effingerstrasse 40, case postale 8219, 3001 Berne. www.swisscancer.ch
- «Guide de protection de la peau» de aha, Centre suisse pour l'allergie, la peau et l'asthme à Berne. www.ahaswiss.ch

Affiches A4

- Prenez soin de vos mains pour votre bien-être, réf. Suva 55180.f
- Trois conseils pour des mains saines, réf. Suva 55268.f
- On ne change pas de peau comme de gant, réf. Suva 55234.f
- Travailleurs en plein air: le soleil veut votre peau, réf. Suva 55272.f

Dépliant

- Trois conseils pour des mains saines, réf. Suva 84033.f

Suva

Case postale, 6002 Lucerne
Tél. 041 419 58 51
www.suva.ch

Référence

44074.f